

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-HUIT MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 22 mai 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Carole BERECHÉ, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY-ROBERT, Thierry ROYER.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Yannick MORIN

**Délibération n°2024-069**

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 8

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
COMMISSION MER ET LITTORAL – DESIGNATION COMPLÉMENTAIRE**

La Commission Mer et Littoral est chargée de mettre en œuvre la stratégie FEAMP (Fonds européen

pour les affaires maritimes et la pêche) pour le compte de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Elle examine les opérations présentées, juge de l'opportunité des projets présentés sur la base des critères de sélection adoptés et émet un avis d'opportunité.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21, permettant au Conseil communautaire de procéder à l'élection de membres par un vote « à main levée » si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité,
- La délibération n°2021-201 du 14 décembre 2021, désignant les membres pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission Mer et Littoral,
- La délibération n°2023-031 du 21 mars 2023 désignant les membres pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission Mer et Littoral suite à l'attribution d'un siège complémentaire (titulaire/suppléant),

Considérant que :

- Les représentant des Lamballe Terre & Mer au sein de cette commission sont :

Titulaires

- Alain GENGE
- Jérémy ALLAIN
- Guy CORBEL

Suppléants

- Pierre LESNARD
- Pascal LEBRETON
- Jean-Luc BARBO

- Un quatrième siège (titulaire et suppléant) par EPCI est à pouvoir au sein de la commission Mer et Littoral,
- La proposition de désigner Pascal LEBRETON pour ce 4<sup>ème</sup> siège de titulaire,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- DESIGNER, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission Mer et Littoral,
  - o Pascal LEBRETON, devenant titulaire,
  - o Alain GOUEZIN, suppléant,
  - o Sylvain BERNU, suppléant,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 JUIN 2024

De la publication le

5 JUIN 2024